

Réunion du 10 juillet 2024

Présents : Jeanneau, Grenon, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Chollet, Vincent, Lhuair

Excusés : Dugué, Moreau, Guilloteau→procuration Grenon, Bate→procuration Jeanneau, Durot, Delahaye, Bureau

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<→>>>>

M. Dugué est absent pour raison de santé, M. JEANNEAU, 1^{er} adjoint préside la réunion.

Compte-rendu des commissions :

Travaux :

Logement Poste: les travaux sont terminés, le logement va pouvoir être loué. Des devis seront sollicités pour faire nettoyer le jardin.

Ecole : Les volets roulants et stores ont été installés, les enseignantes et personnel communal apprécient ce confort. Il faut relancer l'entreprise Biron pour que la séparation du bureau de la directrice soit installée pendant les vacances scolaires.

Le conseil de classe a eu lieu en juin, les prévisions pour la rentrée 2024 sont les suivantes : 73 élèves à Pérignac- 16 à Coulonges et 16 à Bougneau. Il a été souligné que les maires devraient se rencontrer pour le projet à présenter pour la rentrée 2025.

Dans les questions diverses concernant la cantine, il faudrait peut être voir pour augmenter les quantités au niveau des repas notamment pour les plus grands à Pérignac. Les enfants sont pourtant resservis sur demande...

Les maîtresses demandent l'installation de poubelles dans les cours.

Voirie : M. JEANNEAU va relancer l'entreprise GUEMENT pour les travaux validés au niveau du lavoir.

Salle des fêtes : la porte coupe-feu a été endommagée lors d'une location. Les responsables vont faire intervenir leur assurance. M. JEANNEAU a contacté l'entreprise PAHUS pour demander un devis.

Eglise : le conseil municipal décide de faire intervenir l'entreprise SUBLIM pour un traitement des puces dans la sacristie. La cloche présente un défaut puisqu'elle ne sonne plus depuis quelques jours. L'entreprise MACÉ sera prévenue pour intervention.

Voirie accidentogène : l'entreprise SOPOTP a réalisé des devis concernant la voirie accidentogène afin de déposer une demande de subvention auprès du conseil département soit 16 952,22 € HT pour la réfection de la Route des Pigeonniers à Peugrignoux et 980 € HT Route de Préroux.

Associations/Animations:

M. Pouilloux dresse le bilan de la soirée du 5 juillet qui fût une réussite. 345 inscriptions pour le repas. L'organisation du montage/ démontage s'est très bien déroulée.

Les retours sont positifs de la part des participants.

DELIBERATIONS :

Prix du ticket de cantine : le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix du ticket de cantine pour la rentrée de septembre 2024.

Convention département : Le conseil départemental, après demande de la mairie depuis de nombreuses années, propose la réfection des trottoirs du bas du bourg.

M. Jeanneau donne lecture de la proposition de convention que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Reversement compensation part salariale sur DGF : la CDCHS propose au conseil municipal de Pérignac de délibérer sur le reversement par la CDCHS de la compensation de la part salariale sur

DGF au profit de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative virements de crédits : dans le cadre du contrôle du budget principal de la commune, la DGFIP sollicite des écritures d'amortissement pour les éléments de l'actif inscrits au compte 204. En effet, la collectivité avait voté les crédits pour un montant de 6280€ ce qui est insuffisant. Le conseil municipal valide donc à l'unanimité les écritures suivantes :

Dépenses de la section fonctionnement :

- chapitre 023 : - 2055€

- compte 681042 : +2055€

Recettes de la section d'investissement :

-chapitre 021 : -2055€

- compte 2804182-040 : +2055€

M. JEANNEAU donne lecture de la proposition du nouveau contrat Gaz par Engie, le contrat actuel arrivant à échéance. Le conseil municipal charge M. Jeanneau de gérer ce dossier.